

# NÉGOCIATIONS TRONQUÉES !

*Le fait d'avoir rebaptisé "UIC" France Chimie n'est pas simplement une histoire de communication. Le changement de nom s'accompagne d'une nouvelle forme de négociation, basée sur la tromperie. En effet, et même si la FNIC-CGT n'était pas plus en accord avec le déploiement massif du capitalisme sans borne dans la branche, les règles du jeu étaient claires et chacun pouvait défendre les intérêts pour lesquels il avait mandat.*

**A**ujourd'hui les représentants du personnel doivent avancer les yeux bandés car les représentants du patronat ne daignent même plus débattre des accords, point par point.

Il faut "balayer" le texte comme ils disent, avant d'avoir une ultime réunion de relecture pour savoir sur quels articles ces derniers ont décidé d'entendre les revendications portées par les différentes OS. **La FNIC-CGT a systématiquement adressé ses revendications aux représentants patronaux. Comble de leur mauvaise foi, ces derniers ont souvent fait mine de ne pas les avoir reçues...**

Aujourd'hui les représentants patronaux enfoncent le clou en intégrant une clause de revoyure à l'ensemble des articles qui seraient impactés par la loi santé/travail jusqu'à parution des décrets qui en découleront. Autant dire que les potentiels signataires émettraient un chèque en blanc, sans précédent, aux employeurs. À ce stade, il semble primordial de soulever la question suivante : les salariés sont-ils en accord avec ces OS qui s'apprêtent à remettre en cause les garanties qui les protégeaient jusqu'alors ?

C'est donc sans surprise aucune et malgré l'opposition de la FNIC-CGT et FO, mais avec l'aval de la CFDT et de la CFE-CGC, que les représentants patronaux ont déroulé une présentation des points qu'ils comptaient soumettre à une clause de revoyure.

Les intentions patronales sont limpides : réfuter les revendications portées par ceux qui portent les droits visant à protéger les travailleurs, tout en acceptant

d'intégrer les demandes antisociales (comme l'ANI) des syndicats d'accompagnement. Tout ceci afin de s'assurer la signature des collaborateurs, renvoyant ainsi l'image d'une branche dans laquelle tout va pour le mieux...

Ce projet d'accord dédouane toujours plus les responsabilités des employeurs, transférant, dès que c'est possible, celles-ci sur le dos des travailleurs. Dans un monde idyllique, on pourrait croire que les patrons ont été traversés par une prise de conscience improbable qui les conduirait à mener concrètement une politique d'entreprise volontariste sur les dimensions de la santé, de la sécurité ou de la prévention.

Or, à l'aube du 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'accident d'AZF, force est de constater que la seule prévoyance menée par les patrons se résume aux budgets. Dans chaque entreprise, les représentants du personnel constatent que les investissements sur la santé et la sécurité sont toujours plus rognés ou différés au profit du résultat d'exploitation ou de la remontée aux actionnaires.

Tout au long de cette négociation de dupe, les représentants patronaux ont poursuivi un seul but : obtenir les signatures d'OS qui s'apprêtent à acter le dédouanement de responsabilité des employeurs en cas d'accident ou de son obligation de résultat sur la santé des salariés. Pire, cet accord acterait, d'ores et déjà, un report des responsabilités sur les travailleurs qui continueront toujours à être les victimes du capitalisme.

**Vous l'aurez compris, Camarades, non seulement il nous faudra être nombreux à TOULOUSE le 21 SEPTEMBRE, mais il nous faut également envoyer un message clair dans nos entreprises. La FNIC-CGT et les salariés n'accepteront pas un accord au rabais sur ce qui leur est le plus cher : leur SANTÉ !!!**

# DÉCLARATION CGT À la CPPNI Chimie du 14/09/2021

**Le 21 septembre sera commémoré le triste anniversaire des 20 ans de l'accident industriel AZF.**

La responsabilité de l'entreprise TOTAL n'est plus à démontrer, c'est par sa politique capitaliste de la gestion de la sécurité que ce drame est arrivé, OÙ EN EST ON AUJOURD'HUI ? 20 années ont passé. Quels enseignements ont été réellement tirés ? Peut-on vraiment être sûrs qu'un autre AZF est impossible ? Les salariés et leurs représentants sont-ils plus écoutés aujourd'hui ? Voilà les questions légitimes que se posent les travailleurs ceux travaillant dans le secteur de la Chimie et, au-delà, tous les travailleurs exposés à des risques industriels.

Un bilan catastrophique peut être fait, LUBRIZOL, SAIPOL, AIR LIQUIDE pour ne citer qu'eux sont des exemples que les patrons, les industriels n'ont tiré aucun retour d'expérience de cet accident.

Après AZF à Toulouse, la CGT accuse les industriels de rechigner à appliquer le peu d'obligations légales qui leur sont imposées suite à évolution des textes et surtout de lésiner sur les moyens. La sécurité n'a pas de prix mais elle a un coût aux dires des patrons. Les employeurs font des arbitrages au détriment des salariés, des riverains et des biens. Le recours massif à la sous-traitance notamment, où c'est souvent le moins-disant qui gagne le marché, dégrade la situation. Avec le turn-over des personnels, difficile d'assurer la même formation à tout le monde et pire, d'organiser un suivi sanitaire des salariés que l'on perd de vue au bout de quatre ou cinq ans. La chimie et la pétrochimie exigent des process industriels rigoureux qui demandent que les salariés soient bien assis sur leurs connaissances, considère la FNIC-CGT. Le législateur devrait imposer un pourcentage maximum d'intérimaires dans les usines classées Seveso. La FNIC-CGT revendique également le retour des CHSCT avec plus de prérogatives. Ils doivent avoir un réel pouvoir de proposition en matière de sécurité. Les salariés doivent être associés à des décisions qui mettent en danger leur intégrité physique. Pour toutes ces raisons et particulièrement excédé par les accidents, les incidents à répétition sur les sites industriels de la chimie, la FNIC-CGT considère comme responsables, coupables les industriels et les services de l'État et France Chimie. Il faut mettre un terme au mariage consanguin entre la DREAL, en charge du contrôle de ces installations classées et les entrepreneurs.

Des moyens financiers à la hauteur des enjeux doivent être investis pour éviter ce genre d'accidents France Chimie a la responsabilité d'exiger auprès des dirigeants des grands groupes que des investissements soient réalisés afin d'avoir un haut niveau de protection des salariés et de notre environnement. Le comportement des industriels doit être questionné, eux qui sont plus souvent enclins à sanctionner le comportement des salariés feraient bien de se remettre en question sur leurs pratiques de gestion économique de la sécurité.

Oui, la vigilance est de mise et la FNIC-CGT qui milite pour une politique industrielle ambitieuse entend conjuguer cette exigence avec celle d'une sécurité industrielle de très haut niveau. La sécurité recule toujours quand l'exigence de profits immédiats s'accroît.

**Le respect de la vie, des travailleurs comme des populations doit passer avant toute autre considération.**

**Les autres accidents industriels après AZF, ont accentué le divorce entre une conception du rôle de l'entreprise orientée vers la satisfaction des intérêts des actionnaires et une conception fondée sur la réponse aux besoins sociaux, dans le plein respect de la sécurité et de l'environnement.**